



Téléphone : 04/27/36/91/03

EMAIL :SUDRENAULTTRUCKS@GMAIL.COM

Des fichiers informatiques médicaux encore dans la nature !!!

Après le fichier des augmentations individuelles retrouvées dans une poubelle par des salariés, après le fichier des infectés COVID détaillant tous les symptômes transmis, c'est au tour des travailleurs reconnu RQTH d'être victimes d'un envoi de fichiers !

Lors d'un CSE extraordinaire, le médecin du travail fait une déclaration :

Un fichier informatique concernant les 97 travailleurs RQTH (reconnaissance en qualité de « travailleur handicapé ») du site de Bourg en Bresse a été transmis au service RH.

D'après les informations évoquées en CSE par le médecin du travail, les dossiers complets contenant tous les secrets médicaux de tous les salariés reconnus RQTH déclarés au sein de l'entreprise ont été divulgué à la direction. Le médecin a bien expliqué que cet envoi n'a pas été fait par lui-même, mais par un collaborateur de l'infirmerie et ceci sans son aval.

C'est donc ou une bourde informatique ou une volonté affirmée de transmettre des dossiers personnels relatant la santé des travailleurs à la direction d'entreprise. La direction qui se grattait la tête confirme que ce mail à bien été envoyé mais n'a pas été ouvert...**ayez confiance !**

SUD constate que cela fait la 3eme fois que des fichiers se baladent un peu partout dans cette entreprise et voir peut-être même à l'extérieur du site de Bourg en Bresse.

Seriez-vous content que des personnes sachent tous vos problèmes de santé ?

Que votre employeur sache que vous êtes atteint de graves maladies, d'handicap et que dans un avenir proche vous ne serez pas au meilleur de votre forme pour travailler !!!

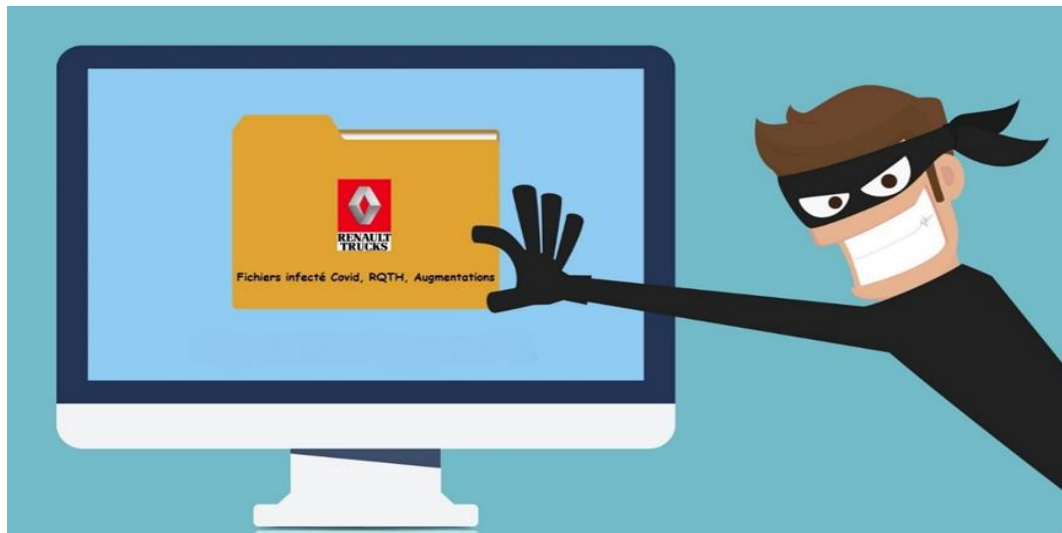
Pour SUD c'est inadmissible, comment dans une entreprise comme Renault trucks avec des protocoles de traitements de données peuvent devenir une vraie passoire. Pour SUD cela en dit long sur le traitement de fichiers personnels, sommes-nous fichés avec aussi des nomenclatures personnelles avec des envois dans tout le groupe ?

Encore une fois SUD constate que l'exigence et la qualité de travail demandé aux travailleurs ne s'appliquent pas à nos dirigeants d'entreprise.

SUD demande une réunion d'information sur le site de Bourg en Bresse avec la CNIL et la direction sur le processus de traitement des données personnelles, professionnelles.

A qui sont-elles transmises ? Quelles personnes ont accès à ces dossiers ?

SUD attend des réponses concrètes et des réunions de travail sur ce sujet par la direction du site de Bourg en Bresse.



AGREMENT DU SERVICE MEDICAL : LE SUJET QUI FACHE

Lors de ce même CSE, les élus étaient consultés sur la demande d'agrément du service médicale (demande obligatoire envoyée à l'inspection du travail tous les 5 ans). Cette agrément doit fixer les orientations de ce service pour les 5 ans à venir.

SUD a été surpris que ce sujet si important, qui concerne la santé au travail de tous les salariés, soit traité lors d'un simple CSE extraordinaire (sans sténotypiste évidemment), sans oublier que le sujet a été rajouté à l'ordre du jour quelques jours avant l'instance !

Lors de cette réunion le manager du service médical fut clair sur sa demande de vision sur 5 ans de son service.

La réponse de la direction fut fidèle à elle-même déployant toute son arrogance et son orgueil habituel.

Devant ce manque total de dialogue constructif et le peu d'éléments montrant une réelle volonté sur le futur de ce service, l'ensemble des élus ont voté « contre ».

SUD souvent accusé à tort d'agressivité et de mettre le feu au poudre demande à notre direction un apaisement du climat actuel dans l'intérêt des salariés.